

Conseil Municipal
Lundi 1^{ER} Février 2021

Cette réunion du conseil municipal se déroule sans public en raison du couvre-feu de 18 h.

Présentation de l'entreprise SATIVA

Mme Chéré présente l'agence Sativa Paysage qui a été choisie par Agglopolys pour l'Assistance à la Maîtrise d'œuvre (AMO) pour les communes de moins de 3 000 habitants

Eco-quartier : Assistance de Maîtrise d'œuvre (AMO)

Le conseil municipal choisit l'entreprise SATIVA Paysage

Réseau Routier Communal

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'interdire les ouvertures de tranchées sur le domaine public routier communal après réaménagement pour une durée de 5 ans.

Agglopolys : avenant à la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme pour une durée de 1 an avec tacite reconduction

Personnel communal

- Nomination d'un agent des services techniques, Adjoint technique territorial 8^{ème} échelon suite à sa réussite au concours
- Autorisation donnée à Madame le Maire pour le recrutement d'un contractuel pour accroissement d'activité au service technique d'avril à septembre

Jurés d'Assises 2022

Tirage au sort de 3 personnes nées après 1999 à partir de la liste électorale pour les jurés d'assises de 2022

Questions diverses

La gérante des gîtes communaux cessera son activité en juillet prochain

Vaccination Covid : la commune s'est portée candidate pour ouvrir un centre de vaccination à la salle des fêtes.

Précisions concernant les travaux d'investissement réalisés en 2020

- **Logement rue de l'Argonne**
 - o Résultat du marché public 154 461.12 € TTC
 - o Dépenses réelles : 185 750.41 € TTC
 - o Subvention perçues 100 000.00 € représentant 65 % du montant HT des dépenses

Le reste à charge est de 54 746.95 € HT prélevé sur les fonds propres (pas d'emprunt). Compte tenu des loyers mensuels de 600 €, ce reste à charge sera compensé en 7 ans et 7 mois.

- **Voie douce route de Romorantin**
 - o Résultat du marché public 306 575.76 € TTC
 - o Dépenses réelles 354 444.06 € TTC
 - o Subventions 237 272.40 € représentant 80 % du montant HT des dépenses

Le reste à charge s'élève à 58 097.65 € HT prélevé sur les fonds propres (pas d'emprunt)

Les chèques numériques ont une durée de validité prorogée jusqu'au 30 juin 2021 et sont à retirer en mairie.

Monsieur Jansens, sénateur, et M. Baudu, député informent qu'un projet de réforme concernant les reconnaissances d'état de catastrophe naturelle est à l'étude et sera présenté dans le courant de l'année.

1 000 lectures d'hiver, se dérouleront le 14 février à 16 h 30 salle des séniors

Extinction de l'éclairage public à 20 h à compter du 15 février en raison du couvre-feu et extinction totale en cas de confinement

Le conseil municipal donne son accord pour la précommande de l'épareuse (bras articulé disposé sur le tracteur pour le nettoyage des fossés) d'un coût HT de 21 000 € en raison des délais de livraison de 3 mois.

Suite à la demande d'une conseillère concernant les malformations importantes de la route départementale de Contres, Madame Le Maire précise que ces déformations varient en fonction de l'humidité ou de la sécheresse car le sous-sol est très argileux.
